



13 mai 2026 -16:35

Appartient à Conseil des ministres du 13 mai 2026

Prolongation de l'exploitation de la maison de transition de Louvain

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation de l'exploitation de la maison de transition de Louvain.

Ouverte le 1er juin 2024, la maison de transition de Louvain est exploitée par la fondation privée *De Kansensfabriek*. La deuxième année d'exploitation prend fin le 31 mai 2026. Depuis l'ouverture de la maison de transition, 38 détenus y ont été placés, dont 11 au cours de l'année d'exploitation actuelle. L'exploitant parvient à pérenniser les partenariats existants et reste attentif au développement de nouvelles formes de collaboration (employeurs, établissements scolaires, etc.). La DG Établissements pénitentiaires du SPF Justice et la prison mère font également état d'une collaboration positive.

L'exploitation de la maison de transition par la fondation *De Kansensfabriek* est dès lors prolongée pour une période allant du 1er juin 2026 au 31 mai 2027 inclus.

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé le projet d'arrêté royal fixant l'intervention financière de l'État fédéral pour la maison de transition de Louvain durant cette période.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

